



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 17/01/2019

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. MORICEAU
M. JOUVE
M. ORLIANGES
M. RAYMON
M. PAILLET

Secrétaire : Mme BONNET

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
Mme BOURGADE (FO)
M. DEJOU (FO)
M. HINDERSCHID (CGT)
M. TEUILLIERAS (CGT)
M. VEYLET (CGT)
M. LAROUSSINIE (Solidaires)
M. GALLOT (Solidaires)
M. GRIFFAULT (Solidaires)

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

« *Monsieur le Président,*

Nous sommes présents aujourd'hui pour la seconde convocation du CTL, suite au vote défavorable unanime des organisations syndicales relatives aux 11 suppressions d'emplois prévue en 2019 dans le département.

Nous ne participerons pas plus à la discussion aujourd'hui que la semaine dernière sur la localisation de ces suppressions d'emplois. Elles sont toutes inacceptables.

Ainsi, une question revient régulièrement de la part de nos collègues, qui se trouvent déjà dans des services exsangues : et maintenant on fait comment pour assurer nos missions ?

Il semblerait que la DGFIP ait trouvé la solution dans l'arsenal des propositions de CAP 2022 et des mesures législatives que le gouvernement a fait adopter à l'Assemblée Nationale.

En effet, le 20 novembre 2018, le parlement a adopté en 1ère lecture le projet de loi de finances pour 2019: dans son article 77 ter nouveau, le texte dispose que 322 parmi les plus grandes collectivités locales et EPS pourront demander à se voir déléguer, pour une période de 3 ans, la fonction actuellement exercée par le comptable public qui pourrait être soit un fonctionnaire de l'État comme le comptable public de droit commun soit un fonctionnaire territorial ou hospitalier !

Les agents des trésoreries concernées seraient « détachés d'office » !

Ces collectivités parmi les plus importantes ont jusqu'au 31 mars 2019 pour se décider avec une application au 1er janvier 2020.

*Mais quid des autres collectivités et de la majorité des départements moyens ou petits comme le Cantal. **Pour une très large majorité d'entre eux, il semble prévu qu'ils n'aient, au mieux, plus qu'une trésorerie !***

Le 9 janvier le Directeur Général recevait les OS pour leur exposer sa vision, à l'horizon 2022, d'une « géographie dite revisitée ».

Ce qu'annonce le DG c'est tout simplement la mort du réseau comptable des trésoreries mais aussi un regroupement des SIP SIE !

Le réseau comptable serait organisé en back et front office.

En front office, des cadres, un par EPCI, se transformeraient en VRP pour proposer des prestations aux collectivités: analyses financières, conseils aux élus, expertise... Leur présence serait ponctuelle sur des « points de contact », dans des MSAP (maisons de services au public) dans les locaux des collectivités...mais le contact ne se ferait que sur rendez vous.

Le DG précise que, « en zone rurale ou en périphérie des centres villes, il s'agit de proposer des formes de présence qui permettent d'apporter un service là où la DGFIP ne le sera plus sous la forme traditionnelle d'une trésorerie... »

Le back office, effectuerait « les tâches industrialisables (paiement des dépenses, gestion des recettes, tenue de la comptabilité) ».

Il serait assuré, au mieux, par une ou deux structures par département ou regroupement interdépartemental.

Pour le Cantal, cela se traduirait, au mieux par une seule « trésorerie », voire un service de direction chargé de la gestion de toutes les collectivités ! L'industrialisation chère au DG n'est rien d'autre qu'une gigantesque usine à gaz !

Mais la filière GP n'est pas la seule victime de ce massacre organisé.

En effet le Directeur Général ordonne aussi:

- « un regroupement des SIP, dans la limite de 50 ETP... » idem pour les SIE

- « un resserrement des SPF sur la base quantitative du plan pluriannuel... »

Ainsi ne subsisterait plus qu'un SIP et qu'un SIE dans le Cantal !

Il poursuit « ... Ces propositions devront intégrer des hypothèses de diminution d'effectifs à l'horizon 2022... »

Il ajoute « fin 2018 le Service Stratégie Pilotage Budget fournit à chaque directeur la cible en suppressions d'emplois... »

Nous attendons Monsieur le Directeur départemental, que vous vous nous indiquiez la cible assignée au Cantal. »

En réponse à notre déclaration, M. Moriceau ne contredit aucune de nos informations, mais indique qu'à ce jour il n'a pas reçu de ciblage sur les suppressions d'emplois. Il considère que la DGFIP est à l'aube de grands changements mais avec beaucoup d'incertitudes. Il pense que le « grand débat national » pourrait avoir une influence sur la future organisation des services publics. Il espère qu'il n'y aura pas un plan uniforme pour chaque département.

1) La situation des emplois – PLF 2019 :

Les 3 organisations syndicales ont bien évidemment voté contre les 11 suppressions d'emplois pour 2019 (voir notre compte-rendu du CTL du 08/01/19).

2) Questions diverses :

➤ Concernant la prime PAS annoncée par M. Darmanin le 8/01/19 :
Elle sera d'un montant de 220 € brut. Cette prime est imposable, et pourra se cumuler avec la prime d'accueil. Elle ne sera pas proratisée pour les agents à temps partiel et concernera les agents des SIP, SIE, trésoreries mixtes et Direction qui participent « activement au PAS » jusqu'au grade d'AFiPA.

Reste à déterminer qui en bénéficiera précisément.

M. Moriceau a demandé à chaque responsable de structure d'indiquer les agents ayant « participé activement au PAS ». Sur cette base, la Direction déterminera les bénéficiaires.

Nous revendiquons à minima une prime pour tous les agents de la DGFIP et avant tout une revalorisation du point d'indice.

Nous considérons de plus que cette répartition des bénéficiaires peut être source de division au sein des services.

➤ Comme toutes les DDFiP, celle du Cantal a été sollicitée pour désigner 3 collègues de la Direction pour répondre aux appels téléphoniques des contribuables de toute la France : délestage des centres d'appels nationaux surchargés. Cette aide est effective depuis lundi 14/01.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	SECTION  CANTAL	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à _____, le _____ signature		

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt